Les alliés d'accord pour ne pas évacuer la zone de Cologne

Paris, 27. — La Conférence des ambassadeurs, réunie ce matin, sous la présidence de M. Jules Cambon, a constaté l'accord unanime des gouvernements alliés sur la question de la zone de Cologne. Elle a arrêté la procédure à suivre en ce qui concerne la notification qui sera faite à l'Allemagne.

La Conférence a mis aussitôt à l'étude les termes de la note que les gouvernements alliés adresseront à ce sujet au gouvernement allemand avant le 10 janvier.

La Conférence se réunira à nouveau mercredi prochain pour arrêter les termes de la note à l'Allemagne.

PAS D'ACTION OFFICIELLE DES ÉTATS-UNIS

Washington, 27. — Exprimant les vues du président, à propos de la réunion d'un Conseil des Ambassadeurs, relative à l'évacuation de Cologne, « La Maison Blanche » déclare que c'est une question dont la solution est entièrement entre les mains des gouvernements européen.

Les Etats-Unis, n'ayant qu'un intérêt général dans la question, rien ne semblerait justifier une action officielle de la part du gouvernement américain.

LES MANQUEMENTS ÉTABLIS D'UNE FAÇON IRRÉFUTABLE

Paris, 27. — On croit savoir qu'en réponse aux allégations de l' « Agence Wolff » il sera publié très prochainement un document établissant officiellement et d'une façon irréfutable les manquements de l'Allemagne aux clauses du désarmement.

On verra ajoute-t-on qu'ils sont plus que *suffisants pour justifier l'ajournement de* l'évacuation de la zone de Cologne.

M. VON HOESCH REÇU PAR M. JULES CAMBON

Paris, 27. — M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne a été reçu ce matin par M. Jules Cambon, président de la conférence des ambassadeurs.

M. TOURON, SÉNATEUR DE L'AISNE, DÉCÉDÉ

Paris, 27. — On annonce la mort de M. Touron, sénateur de l'Aisne.

M. Eugène Touron, était né le 11 mars 1857, à Saint-Quentin. Elu sénateur pour la première fois le 15 janvier 1905, il était en 1914, vice président du Sénat. Sous la dernière législature, il fut vice-président de la Commission des Douanes et membre de la Commission des Finances.

Il a collaboré à « La Réforme Economique » *dans laquelle il a écrit de nombreux articles* techniques.

M. Touron est décédé des suites d'un congestion cérébrale.

LE MÉTRO ET LE NORD-SUD CONDAMNÉS A PAYER 660.000 FRANCS A PARIS

Paris, 27. — Statuant sur l'instance engagée par la Ville de Paris, le Conseil de Préfecture de la Seine décida, par arrêté en date du 4 mars 1922, que la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris était tenue de fournir des livrets de la Caisse Nationale des retraites à tous les ouvriers régulièrement employés par elle et faisant partie de son personnel, qu'ils soient ou non commissionnés. Toutefois, le Conseil de Préfecture s'était déclaré incompétent pour prononcer une condamnation aux amendes prévues au contrat.

La Compagnie du Métropolitain crut devoir déférer cet arrêté au Conseil d'Etat, en vue d'en obtenir l'annulation.

De son côté la Ville de Paris introduisit un recours demandant le rejet de la requête de la Compagnie.

De la décision prise par le Conseil d'Etat, il résulte que la Compagnie du Métropolitain devra payer à la Ville de Paris une amende d'environ 450.000 francs.

D'autre part, la Compagnie du Nord-Sud, qui avait introduit un recours identique tendant aux mêmes fins, c'est vue également déboutée et condamnée à payer à la ville de Paris, une amende de 50 francs par jour à partir du 10 juillet 1913, soit environ : 210.000 francs.

Deux ouvriers brûlés aux Aciéries d'Isbergues

Deux imprudences fatales ont causé la mort de deux ouvriers des Aciéries de France à Isbergues, dans de pénibles circonstances :

Le 19 décembre, comme il faisait froid, pour charger le petit feu qu'il avait allumé afin de se chauffer avec ses camarades, le nommé Bertout Augustin, 48 ans, mécanicien, domicilié à Aire-sur-la-Lys, s'en alla chercher dans son tablier des débris de coke qu'il versa sur le brasier. Par mégarde, il mit le feu au tablier et les flammes se communiquèrent à ses vêtements.

Se voyant en danger, Bertout courut hors de l'atelier, ce qui ne fit qu'activer le feu, et appela au secours. Ses camarades de travail accoururent et réussirent à éteindre le feu, mais déjà Bertout avait tous les membres inférieurs profondément brûlés. Porté à l'Hôpital des Aciéries, son état fut jugé très grave. Il a succombé le 24 décembre, après cinq jours d'atroces souffrances. Son corps a été reconduit à Mametz, son village natal, où ont eu lieu ses funérailles. Bertout était veuf ; il laisse cinq orphelins.

Le même jour, Régnier Louis, 16 ans, accrocheur à l'atelier de la Tôlerie, était occupé à accrocher une tôle chaude quand, par mégarde, ses vêtements touchèrent la tôle qui communiqua le feu à son pantalon. Perdant sa présence d'esprit, Régnier se sauva au dehors, activant ainsi le feu. Ses camarades éteignirent les flammes, mais, déjà brûlé profondément aux membres inférieurs Régnier fut porté à l'Hôpital des Aciéries dans un état inquiétant. Il a succombé le 25 décembre après d'atroces souffrances. Son corps a été reconduit à son domicile, rue Montante, à Isbergues.

On juge Dervaux qui tua et dépeça sa femme à Paris

Paris, 27. — Cet après-midi, devant la Cour d'Assises de la Seine, présidée par M. Elory, conseiller à la Cour, comparaît Louis-Paul Dervaux, né le 25 octobre 1887, à Selles-sur-Cher, qui est accusé du crime d'assassinat le 23 septembre dernier : Dervaux s'était présenté au Commissariat de police du 19e arrondissement pour annoncer la disparition de sa femme. L'enquête établit que Dervaux avait étranglé sa femme, coupé le cadavre en morceaux et jeté les débris dans la Seine.

Un public nombreux assiégé dès midi les portes de la place Dauphine, donnant accès à la Cour d'Assises. Un service d'ordre a été établi.

Dès midi et quart, la salle d'audience est pleine

Me Henry Torrès, défenseur de Dervaux, est assis au banc de la défense. M. l'Avocat général Béguin occupe le siège du ministère public.

Dès le début de son interrogatoire, Dervaux soutient que sa femme était d'une jalousie maladive, sans aucun motif. Ce n'est que longtemps après qu'il connut Mlle Peri.

Dervaux affirme n'avoir jamais voulu divorcer pour ne pas briser l'existence de sa femme. Il n'a jamais songé à une liquidation de biens.

Le président Flory, devant ses dénégations qu'aucune preuve ne vient appuyer, examine les faits qui ont précédé la disparition de Mme Dervaux.

Dervaux maintient ses précédentes déclarations : sa femme est morte accidentellement : il a frappé le cadavre avec un marteau, puis, affolé, il a songé à faire disparaître le corps.

D'après le docteur Paul, la victime a été frappée sur la tête avec un marteau et étranglée.

D'après le docteur Roques, Dervaux est entièrement responsable.

La terrible querelle de ménage de Fives-Lille

C'EST POUR PROTEGER SA MERE QU'UN JEUNE HOMME BLESSA GRIEVEMENT SON BEAU-PERE

Nous avons succinctement relaté hier, qu'au cours d'une querelle de ménage, le sieur Auguste Tavernier, avait eu le crâne fracturé.

Vu l'état grave du blessé, M. Clarisse, commissaire de police du 8e arrondissement, s'est livré samedi à une enquête pour établir dans quelles circonstances les faits s'étaient déroulés.

Voici les renseignements recueillis à ce sujet par le magistrat :

UN MENAGE D'ENFER

Il y a quatre ans, Mme Veuve Idalie Vanhulle, 55 ans, épousait en secondes noces, Auguste Tavernier, 54 ans, retraité du chemin de fer et exerçant actuellement la profession de camionneur.

Les époux exploitaient un modeste estaminet 56, rue Malesherbe à Fives. Avec eux habitait le fils de la femme, Marcel Rémy, 22 ans, ajusteur mécanicien.

Ainsi que nous l'avons dit hier, de violentes scènes de ménage surgissaient fréquemment entre les époux, dont le mari s'adonnait à la boisson. Ce dernier avait d'autre part annoncé qu'il allait quitter sa femme et depuis quinze jours, il avait fait sa malle.

UNE IDEE D'IVROGNE

Jeudi, vers 22 h. 30, Auguste Tavernier rentrait ivre comme de coutume, au domicile conjugal. Dans l'estaminet se trouvaient son épouse et son beau-fils. Au lieu d'aller se coucher, l'ivrogne prit place à une table en face d'un litre de vin blanc, qu'il dégusta.

A un certain moment il lui germa dans la tête l'idée de se coucher sur la banquette. Pour se couvrir il s'empara d'une couverture et de certaines pièces de lingerie. Sa femme voulut lui reprendre ces objets, ce qui mit le poivrot dans une folle fureur.

UN BOMBARDEMENT EN REGLE

Sans dire un mot, il empoigna sa femme par le cou, la menaçant d'un litre. Voyant sa mère en danger, Marcel Démy, voulut intervenir. Mais cela n'eut que le don d'exciter encore la colère de Tavernier qui lança le litre sur son beau-fils, ce projectile vint s'écraser sur le coin du fourneau.

Sans lâcher sa victime, l'énergumène jeta après Marcel Rémy, ce qui lui tombait sous la mains. Tous les ustensiles de ménages y passèrent, sans heureusement atteindre personne.

Se voyant menacé à son tour, Marcel Rémy *lança après son adversaire le tesson du litre* et se sauva dans la rue.

HORS DE COMBAT

Cependant ayant entendu sa mère appeler au secours, le jeune homme pénétra à nouveau dans le café. Il aperçut alors son beau-père traînant d'une main sa femme par les cheveux et *menaçant de l'assommer avec le couvercle du* poêle.

Devant cette scène, Marcel Rémy s'empara d'un pot de fleurs se trouvant sur la table et le lança à la tête de Tavernier, qui s'affaissa sur le parquet. Tandis que Mme Tavernier donnait les premiers soins à son mari, son fils allait chercher les agents du poste de la rue de Bavay. Un docteur appelé près du blessé, ordonna son transport immédiat à l'hôpital St-Sauveur. La police ayant établi que Marcel Rémy avait agi en cas de légitime défense, l'a laissé en liberté. L'état du blessé est toujours grave.

LE MINISTRE DE LA GUERRE PORTE PLAINTE CONTRE LE JOURNAL « L'ÉCLAIR »

Paris, 27. — « Du Temp » : M. Renoult, ministre de la Justice, a transmis au Parquet de la Seine, une plainte du ministre de la Guerre contre « L'Eclair » pour publication de documents *intéressant la sûreté extérieure de l'Etat.*

A la demande du ministre de la guerre, le Parquet de la Seine a ouvert une information contre le directeur du journal «L'Eclair», pour la parution, ce jour, d'un rapport du général Nollet datant du début de l'année, adressé au Président du Conseil d'alors, M. Raymond Poincaré, et traitant du désarmement de l'Allemagne.

LES BIENFAITS DE L'ORGANISATION SYNDICALE

CHEZ LES TULLISTES CALAISIENS

L'Union Française des Ouvriers Tullistes et Similaires de Calais, compte parmi les syndicats les plus prospères de la région du Nord

L'industrie du tulle a atteint, à Calais, un développement considérable. Elle occupe actuellement près de 550 usines et ateliers, qui exportent leurs riches produits dans les cinq parties du monde.

Calais est devenu le centre du tulle, le plus renommé et le plus important de l'Univers. Il occupe plus de 15.000 ouvriers, qui par leur travail, par leur production, rehaussent au loin, au-delà des frontières, au-delà des Océans, le prestige de la France laborieuse.

Le tissu luxueux qu'est le tulle a fait naître, sur le rivage froid de la Mer du Nord, une cité prospère, et aussi un prolétariat audacieux et réalisateur. Calais, en effet, n'était encore qu'une bourgade, de bien faible importance que déjà ses ouvriers songeaient à se grouper, à s'unir, pour défendre leurs droits, pour s'émanciper.

Vers 1879, les ouvriers tullistes, stimulés par une poignée de militants actifs et courageux, formaient déjà les fameux « groupes de vingt » qui constituaient les noyaux, les embryons de Syndicats.

Vint la loi de 1884, qui autorisait la constitution de groupements de défense professionnelle et corporative.

Sous l'heureuse impulsion du regretté SALEMBIER — qui devait devenir plus tard député maire de la ville — les groupes se fusionnèrent en une seule organisation. L'Union française des ouvriers tullistes et similaires de Calais et environs était née. Le Syndicat ainsi formé devait connaître des *heures difficiles et douloureuses certes, mais* aussi une ère d'indéniable prospérité.

PREMIÈRES LUTTES

Six ans après la création du Syndicat, en 1890, une grève éclate à Calais. Les ouvriers tullistes réclament l'élaboration d'un tarif applicable aux différentes catégories de travailleurs et demandent la reconnaissance du Syndicat par les patrons. La grève est longue. Le chômage sème partout la misère. Après un mois de lutte cependant on obtient satisfaction. Le Syndicat est reconnu. Quant au tarif adopté, il subira par la suite de nombreuses et profondes modifications, mais n'en constituera pas moins une loi réglementant *le travail dans l'industrie du tulle.*

Ce tarif se heurtera fréquemment à l'obstruction systématique des patrons. De 1890 à 1900, il provoquera de nombreux mouvements partiels, déclanchés dans le but d'obtenir son application.

En 1900, SALEMBIER est toujours en tête de l'organisation de plus en plus prospère.

Une grève générale éclate. Les tullistes, à l'avant-garde du prolétariat français, réclament l'application de la loi de 8 heures et une augmentation des salaires de 20 %. La grève dure trois mois. Le résultat espéré n'est pas atteint, mais un gros avantage est néanmoins atteint. La journée de travail est ramenée de 12 à 10 heures, et les ouvriers dont les équipes se relayant travaillaient jour et nuit, obtiennent une interruption de travail de minuit à 4 heures

En 1906, le Syndicat, toujours plus actif, plus prospère, obtient un barème-tarif, pour la dentelle Valenciennes guimpée.

L'application de ce tarif provoquera de nombreux mouvements partiels, qui ne seront pas toujours reetés couronnés de succès, mais qui dans l'ensemble ne feront que relever le prestige de l'organisation.

Le résultat en tout cas est probant. Aujourd'hui, le barème en question qui fait force de loi intangible est partout respecté.

NOUVEAUX SUCCÈS

La guerre passe, terrible, dévastatrice. Le Syndicat subsiste. Nous voici en 1918. SALEMBIER, dont la santé a été ruinée par l'effort, cède son poste difficile à Auguste BOULANGER, le dévoué secrétaire actuel. L'action du Syndicat n'en sera pas moins ardente, moins féconde.

En octobre 1918, sans grève, rien que par de longues négociations habilement menées, l'U. F. des ouvriers tullistes obtient une augmentation de salaires de 20 % pour tous les salariés du tulle.

En 1919, nouveau succès pour les similaires qui incontestablement exploités entrent en grève et obtiennent après 15 jours de lutte 100 % d'augmentation.

Un an plus tard, en 1920, c'est au tour des tullistes de se dresser, pour réclamer leur droit à la vie. Après un mois de chômage volontaire, ils obtiennent 140 % d'augmentation pour le travail en régie. Pour le travail aux pièces, on leur accorde d'abord 30 % d'augmentation, plus un sursalaire de 0 fr. 20 et 0 fr. 25 au rack suivant les qualités de tissu fabriqué, ce qui équivaut à 50 % d'augmentation.

UNE CHARTE DU TRAVAIL

Au cours de cette grève, le Syndicat avait en outre demandé la constitution d'une Commission arbitrale pour éviter le retour des conflits, et la création d'une Commission paritaire, chargée de déterminer le coût de la vie et d'adapter les salaires à ses fluctuations. Il obtint pleine et entière satisfaction.

La Charte du Travail demandée fut accordée.

Cette victoire nouvelle, la plus belle remportée, eut pour résultat de faire obtenir automatiquement aux ouvriers tullistes et similaires, du 1er mars 1920 au 17 novembre 1924, des augmentations successives, atteignant au total de 45 %. Pour le travail aux pièces, les similaires ont obtenu 60 % d'augmentation.

Tel est jusqu'à présent le bilan de cette dernière victoire remportée.

LES ŒUVRES DU SYNDICAT

L'Union Française des ouvriers tullistes et similaires de Calais a créé en outre en 1906 une caisse de chômage, qui accorde 5 fr. par jour au syndiqué privé de travail.

En 1920, cette caisse a distribué 65.000 fr. de secours.

Le Syndicat a aussi une caisse de décès qui accorde à la veuve ou aux ayants droit de l'adhérent décédé, une indemnité de 125 fr. En cas de mort de la femme du syndiqué ou de décès de la mère à sa charge, l'adhérent touche 75 fr. Pour le décès d'un enfant, l'indemnité accordée au syndiqué est de 50 fr.

Le Syndicat possède en outre une caisse dite du « sou du soldat » qui accorde 5 fr. par mois à tous les jeunes adhérents sous les drapeaux.

Les avantages accordés, joints aux heureux résultats obtenus, ont donné à l'U. F. des ouvriers tullistes de Calais, un prestige croissant.

La regrettable scission n'a eu à Calais aucune influence néfaste. Les ouvriers, momentanément égarés, rentrent maintenant en nombre à l'organisation, dont la prospérité s'accroît de jour en jour.

L'U. F. des ouvriers tullistes, fière de son passé, constitue maintenant une organisation puissante sur laquelle les patrons doivent compter.

Elle tient une place d'honneur dans le mouvement syndical de notre laborieuse région du Nord.

Avouons qu'elle l'a bien méritée !

Marcel POLVENT.

Un passant a été tué par des bandits à Paris

IL AVAIT VOULU DÉFENDRE DEUX FEMMES ATTAQUÉES

Paris, 27. — La nuit dernière, vers une heure du matin, Mme Blum, demeurant 192, rue des Maraîchers, rentrait chez elle accompagnée de Mlle Lecocq, demeurant 358, rue des Pyrénées, lorsque à la hauteur du numéro 81 de cette rue, deux individus surgirent soudain de l'ombre et tentèrent d'arracher aux deux femmes leurs sacs à main.

Mlle Lecocq appela au secours. Un jeune homme, M. Georges Mées, né le 27 octobre 1902, mécanicien, domicilié chez sa mère, ménagère, 49, rue Croix-Saint-Simon, qui revenait de chez sa fiancée, entendit les cris de la jeune fille. Il accourut et voulut lui porter secours.

Les deux malfaiteurs lui tombèrent dessus, et l'un d'eux lui porta à la tempe droite un coup de son couteau à cran d'arrêt, puis un autre coup à la cuisse droite dont l'artère fémorale fut sectionnée.

M. Georges Mées s'affaissa. En hâte, les deux femmes coururent avertir les agents, cependant que leurs agresseurs disparaissaient.

Le blessé fut transporté à l'Hôpital Tenon où il mourut deux heures après son admission.

Les agents commencèrent une enquête. Ils pénétrèrent dans un hôtel situé en face du lieu du meurtre; guidés par des traces sanglantes qui commençaient à l'endroit où Georges Mées, mortellement atteint, était tombé.

Dans une chambre du premier étage, ils trouvèrent les frères Dominico et Vittorio Lozzi, âgés respectivement de 20 et 24 ans, encore tout habillés, pâles et tremblants.

Les deux hommes ne firent aucune résistance. Sous le lit, on retrouva le couteau ensanglanté qui avait servi au criminel.

Les deux frères furent mis en présence de leur victime qui râlait sur le lit d'hôpital, mais qui eut encore la force de désigner ses agresseurs et de reconnaître en Dominico celui qui l'avait frappé.

Dans la journée, M. Voltz, commissaire du quartier, a fait envoyer les deux Italiens au Dépôt.

ABANDON DE PUITS AUX MINES D'ANICHE

A la suite de la décision prise par la direction des Mines d'Aniche d'abandonner les puits de Saint-Louis et Fénelon de cette exploitation, l'arrêté suivant a été pris :

« Acte est donné de la déclaration d'abandon des puits Saint-Louis et Fénelon, faite par M. le directeur général des Mines d'Aniche et en date du 17 septembre 1924.

» La Compagnie des mines d'Aniche prendra les mesures suivantes :

» 1° Les deux puits seront entièrement comblés ;

» 2° Deux bouchons en terre plastique de 5 (cinq) mètres au moins d'épaisseur, seront interposés dans les remblais, l'un à la base des morts terrains, l'autre à la base du cuvelage ;

» 3° Toutes précautions seront prises pour assurer une parfaite mise en place des remblais et pour écarter les tassements défectueux de nature à modifier sensiblement la position des bouchons plastiques. »

Pour votre cuisine, exigez

L'ASTRA

C'est comme du Beurre

J. MOTTE & Cie, Fabricants, YVETOT

Pour le gros, s'adresser directement :

A. BACLET, Agent général, 111, rue Faidherbe LA MADELEINE (Nord) — Tél. Lille 23.84

DERNIERE HEURE

Les allocations militaires d'ascendants décédés

Paris, 27. — Le ministère des Pensions communique une note disant que les orphelins mineurs d'ascendants, décédés, en possession de l'allocation prévue par la loi du 31 mars 1919, ne pouvant en aucun cas prétendre à la réversibilité de cette allocation, ceux d'entre eux dont la situation sera reconnue après enquête particulièrement digne d'intérêt, pourront obtenir un secours.

Les demandes devront être adressées aux généraux commandant les subdivisions.

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrée. Tél. 9-51

A LA GRANDE VITESSE

La période du 21 novembre au 20 décembre marque une progression sur presque tous les chapitres comparativement à la période correspondante de 1923.

Voyageurs. — 41.122 contre 44.433 en 1923 avec un produit de 348.928 fr. contre 318.115 fr.

Expéditions. — Messageries : 18.881 avec un tonnage de 2.022 tonnes, contre 18.121 avec un tonnage de 2.023 tonnes.

Postaux : 51.206 contre 32.527.

Postaux valeur déclarée : 33.370 contre 13.752.

879 wagons ont été chargés contre 862.

Arrivages. — Messageries : 13.180 contre 11.813.

Postaux : 16.302 contre 15.703.

744 wagons ont été déchargés contre 529.

Le nombre des wagons de frigorifique a été de 15, représentant 53 tonnes.

Exportations. — Sur Anvers, 26 tonnes, Gand 1, Ostende 1, Dunkerque 4, Boulogne 3, Le Havre 18 Marseille 6 la Sarre 10 la Belgique (intérieur) 63, la Hollande 41, l'Allemagne 3, la Suisse 15.

LE TRAFIC FLUVIAL

Du 21 novembre au 20 décembre le trafic fluvial a transporté :

Houille. — 126 tonnes sur Meurchin ; 1116 sur Beucry ; 1908 sur Oignies ; 3865 sur Pont-à-Vendin ; 1413 sur Denain ; 3193 sur Lievin ; 1974 sur Violaines ; 3612 sur Harnes ; 831 sur Vieux-Condé ; 2232 sur Marles; 530 sur Bruay ; 260 sur Noyelles.

Sable. — 566 tonnes de Bucy-le-Long.

Plâtre. — 90 tonnes de Mériel.

Tuiles. — 283 tonnes de Watten.

Bois. — 232 tonnes de Gravelines ; 111 tonnes de Calais.

Soude. — 246 tonnes de Saint-Phlin.

Pour améliorer votre **SITUATION**

PEU IMPORTE QUI VOUS ÊTES ET OU VOUS ÊTES

il faut suivre la METHODE I. C. S., facile, attrayante et efficace (étude chez soi sans quitter emploi) :

LANGUES VIVANTES (à l'aide du phonographe).

COMMERCE, BANQUE, COMPTABILITE, STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE, etc...

Tout ce qui concerne l' ELECTRICITE.

Les ECOLES INTERNATIONALES

Société Anonyme au Capital de Trois Millions de Francs

SUREAU DE LILLE : 66, RUE NATIONALE

offrent aux personnes qui renverront le bulletin ci-dessous, après l'avoir rempli, UNE LEÇON GRATUITE D'ANGLAIS D'ALLEMAND OU D'ESPAGNOL, et une brochure explicative de la Méthode I. C. S.

Je désire recevoir, sans engagement de ma part et gratuitement, les brochures explicatives de vos cours de .....

Nom .....

Adresse .....

A PROPOS D'UNE AFFAIRE DE VIOLENCES

Dans notre numéro en date du 25 octobre dernier, nous disions que Mme Fernande Hespel, demeurant rue Pellart, avait porté plainte pour violences contre son mari M. Jules Hespel, bijoutier, rue Sainte-Elisabeth.

M. Jules Hespel, nous écrit que cette affaire a été jugée en tribunal de simple police de Roubaix, le jeudi 18 décembre, que le tribunal l'a acquitté et condamné sa femme aux dépens.

DONT ACTE.

En toute loyauté

comparez les prix en Bijouterie, Horlogerie, Objets d'Art, Articles Fumeurs et Parapluies, et JUGEZ.— Dépositaire des célèbres Chronomètres UNIC et des Bijoux l'IN garantis 10 ans.

Dépositaire :

AU COIN DORÉ, 1, rue de Lannoy, ROUBAIX

« LES DEFENSEURS DU FILM FRANÇAIS »

Prochaine réunion fixée au mardi 30 décembre à 20 heures précises au local habituel.

PROFITEZ !...

MAMAN LOUISE

met en vente Un LOT de 2.000 CHAISES extra-fortes, paille blanche, à 19 fr. 50 pièce, d'une valeur de 23 fr. Prendre tram C, arrêt du Tilleul, façade jaune, 179, rue de Lannoy, Roubaix.

10580

La gloire de Marcigny :

1 auto par 23 habitants

L'auto indispensable aux bouchers

Les trois bouchers de Marcigny ont chacun une auto et en sont très contents.

Voici ce que dit l'un d'eux, M. Dargaud « Pour mon commerce, il faut que j'achète et vende aux environs. J'ai à transporter soit quatre ou cinq veaux, soit 500 kilos de viande.

Autrefois, j'avais une voiture. *Mes deux chevaux, conduits par un commis, étaient toujours malades.*

Il y a trois ans, j'ai acheté une 10 CV. J'ai supprimé chevaux et commis et m'occupe tout seul de mes affaires. Cela n'en va que mieux. »

Hier : 2 chevaux souvent malades

Aujourd'hui : 10 chevaux-vapeur toujours prêts à servir

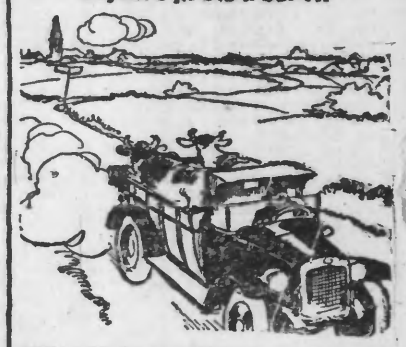

Que coûte réellement l'auto ?

Quels bénéfices procure-t-elle ?

Pour recevoir gratis et franco une brochure donnant des renseignements précis et détaillés sur la question, envoyez ce coupon ou une carte postale à

MICHELIN et Cie, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

M. .....

Profession .....

ADRESSE :

Rue .....

N° .....

Localité .....

Départ .....

Michelin

ETAT-CIVIL

Naissances. — Claude François, rue de la Redoute, cour Dupont, 6. — François Rouvillain, rue Lacroix, 103 — Georges D'Hont, rue de Blidah, cour Marenjean, Blidah, cour Marenjean, 10. — Monique Landrien, Boulevard de Strasbourg, 120. — Liliane Ferret, rue des Ogiers, 6. — Annick Even, rue de l'Union, 8. — Noël Dierickx, rue de la Potennerie, 32. — Léon Duflou, *rue des Longues Haies, 148.* — *Julien Cœlembier* Boulevard Gambetta, 214. — Arthur Melliez, *rue de l'Arc, 15.* — Noël Grzesiak, rue Beaurewaert, 18.

Publications. — Robert Vancallemont, zingueur, et Raymonde Allaud, doubleuse.— Arthur Berth, mécanicien, et Louise Carrette, piquirière. — Maurice Martin, employé et Simonne Duchaussoy, s.p. — Pol Trenit, s.p. et Simonne Vanraes s.p. — Marcel Vanderhaeghe, layetier, et Germaine Delbar, soigneuse. — Alfred Desrousseau vernisseur et Marie Diot, piquirière.— Julien Carette, apprêteur, et Madeleine Vangoethem, soigneuse. — Albert Nolf, débourreur, et Désirée Desmarchelier, soigneuse.— Henri Gérard, plombier-zingueur, et Augustine Uts, soigneuse. — Jean Valcke menuisier et Madeleine Tiberghien éplucheuse. — Narcisse Dmhaene, rattacheur et Germaine Duterme, doubleuse. — Charles Bekenooghe camionneur et Marie Vanseveren, bineuse. — Eugène Boeckx, chauffeur mécanicien et Nathalie Verwee, soigneuse. — Denis champs, teinturier et Aurélie Delforge, soigneuse. — Edmond Boreux, monteur de chauffage et Fernande Dhellin, piquirière. — Simon Brouwer, rattacheur et Zoé Chomez, soigneuse. — Gustave Pennel, échantillonneur et Marie Vanhennacker, chamarreuse — Constant Sonneville, mouleur en fonte et Louise Sadaune, s.p. — Achille Duterte, tondeur et Flore Parent, bobineuse. — Emile Demaerlaere, navetier, et Elodie Boutlet, soigneuse. — Mohamed Hamnou, manœuvre et Suzanne Péromet, retordeuse. — Georges Tim-

FEUILLETON DU 29 DECEMBRE 1924. — N° 15

L'IDYLLE DANS LA Tourmente

Grand roman inédit, par Gilles ROSBOURT

— Sûrement... Je suis jalouse, puisque je t'aime... tu dois comprendre cela.

— Je serais curieux de savoir quel motif tu peux bien invoquer pour être jalouse, par exemple !...

Ils étaient debout tous les deux, Claude avait les mains sur les épaules de sa femme... il l'embrassa tendrement sur le front, mais elle se détacha de ses bras avec douceur.

— Si fait, je suis jalouse, répéta-t-elle. Va te rasseoir, je vais t'expliquer... Tu ne cesses de me parler de ta première femme et de tes enfants... Tu leur témoignes une espèce d'adoration.

— Aux enfants... oui, mais pas à la mère.

— En es-tu bien sûr ?... N'as-tu pas gardé un souvenir affectueux pour cette femme ?... Une vieille tendresse, qui n'est pas tout à fait morte ?

— Tu dis des bêtises, ma Clara, protesta l'ingénieur avec fougue. Quand on est amoureux comme je le suis d'une femme aussi belle, aussi charmante que toi et quand on a le bonheur d'être son mari, on ne songe à aucune autre femme présente, passée ou future.

» Tu es toute ma joie, toute mon ambition, toute ma vie... Ah ! parfois j'ai peur !

— Tu as peur ? En voilà une idée !

— J'ai peur de voir s'évanouir mon beau rêve... J'ai peur que tu ne m'aimes plus... J'ai peur de la mort... J'ai peur de tout, parce que je suis trop heureux et qu'un tel bonheur est inquiétant.

Les prunelles phosphorescentes de Clara se fixèrent âprement sur son inflammable époux, mais les longues paupières se baissèrent, en voilèrent l'éclat fulgurant.

— Merci, mon ami, murmurèrent seulement les lèvres pourpres.

Le valet de chambre ayant reparu, la conversation prit un autre tour et il ne fut plus question des enfants disparus et encore moins de leur malheureuse mère.

Le déjeuner s'acheva paisiblement... Le domestique servit le café, plaça sur la table les liqueurs et les boîtes diverses de cigares et de cigarettes, puis se retira.

Clara prit sur la cheminée un mignon étui et en retira un fume-cigarette à bout d'ambre, cerclé d'or ; puis elle choisit une fine cigarette, pendant que son mari prenait un cigare.

Claude s'était levé de table et était allé s'asseoir dans un large fauteuil invitant à la sieste.

Il avait allumé son havane et, béat, regardait la fumée s'en aller en spirales bleues jusqu'au plafond.

Clara, sa cigarette à la main, s'approcha de son mari, l'œil aguicheur, le sourire aux lèvres :

— Tu veux me donner du feu, chéri ? dit-elle.

Il tendit son cigare en disant :

— Voilà, ma toute belle.

La « toute belle » avait quelque chose à demander. En allumant sa cigarette, elle se glissa câline sur les genoux de son mari et semblant quêter la caresse qu'un instant auparavant elle avait refusée avec colère, elle murmura :

— Quand tu es tendre et gentil comme cela, je ne suis plus jalouse et je t'aime bien... aussi, pour te prouver que je t'aime bien, je vais te demander quelque chose... Tu veux ?...

Tendrement, Claude acquiesça :

— Je veux ce que tu veux, chérie. Tu sais bien que je n'ai rien à te refuser.

— Eh bien, voilà... Depuis longtemps, j'ai envie de faire un tour dans les boîtes de Montmartre. Je n'ai connu ces endroits que lorsque j'étais obligée d'y aller pour gagner ma vie... Ce n'était pas drôle, hélas ! et je ne m'y amusais guère.

« Eh bien, maintenant que je ne suis plus dans la coulisse, que je ne suis plus le pantin qui amuse les spectateurs, je voudrais à mon tour faire partie de ce public qui s'amuse.

— Oh ! objecta le mari, c'est une façon de parler... Crois-tu, vraiment, que les fêtards s'amusent ? Ils s'étourdissent plutôt. A force de crier : « Dieu ! que c'est rigolo !... que je m'amuse !... » ils finissent quelquefois par se persuader que c'est vrai.

» Enfin, ils ont au moins la ressource de crier le lendemain matin, quand ils sont dégrisés : « Cristi !... que je suis malade !... J'ai trop fait la fête, hier !... ».

« Vois-tu, ma petite Clara, je l'ai éprouvé moi-même, bien des fois, ce sentiment de vide ; je l'ai sentie cette lassitude de corps qui suit les nuits blanches... Eh bien, maintenant que je sens chez moi, à côté de moi, une affection profonde, je me dis que le vrai bonheur est de rester chez soi, aux côtés de sa charmante petite femme et de filer avec elle — loin de tous les regards indiscrets — le parfait amour.

— Oh ! oh ! monsieur, vous me permettrez de faire quelques objections. Certes, filer le parfait amour à deux, quand on s'aime comme nous nous aimons, c'est charmant et il n'y a rien au-dessus de cela, mais...

— Ah ! il y a un mais ?

— Oui, car tu admettras qu'il y a des moments où, même lorsqu'on est heureux, complètement heureux, l'on éprouve le besoin de changer d'air... Il semble qu'en revenant ensuite au foyer tranquille, on le trouve plus apaisant, plus délicieux.

« L'ennui nuquit de l'uniformité, tu le sais bien ; ne nous laissons pas prendre par l'ennui. Et pour nous prouver à nous-mêmes que nous sommes heureux... allons voir comme on se comporte ailleurs.

— Quel bon avocat tu fais ! dit Claude en riant. Alors, c'est cela que tu voulais me demander ? Aller faire la fête à Montmartre... tous les deux ?

— Si tu voulais, nous emmènerions mon cousin Armand. Lui, connaît tous les bouis-bouis, il nous pilotera.

— Ça, pour connaître les bouis-bouis, je te concède qu'Armand n'a pas son pareil. Il n'y a pas un coin de la Butte qu'il n'ait exploré.

— Et lorsque vous étiez tous les deux, avant notre mariage, vous avez dû en voir...

— Oh !... tu sais...

— Oui, je sais... Ne dis pas non, je ne te croirais pas. D'abord, c'est pour cette raison que ton divorce fut prononcé. De ceci, je ne me plains pas, d'ailleurs, puisque c'est grâce à cela que nous nous sommes connus et aimés.

« Mais, tu sais, je n'admettrais pas que tu recommences la vie de bâton de chaise que tu menais au temps de ton premier mariage... Je ne veux pas que tu t'ennuies, moi, mais je veux te suivre partout.

« Je veux que tu ne regrettes rien du passé et lorsque tu auras envie de faire une bonne petite partie, comme autrefois, eh ! bien, tu la feras, mon chou... mais avec moi, oui, avec moi !...

« Donc, je conclus : tu vas nous offrir un gentil petit souper ; ensuite, une séance au music-hall, puis une balade au bois et enfin une tournée à Montmartre... Voilà... j'ai dit.

— Mais, ma chérie, Armand n'est pas prévenu.

— Qu'à cela ne tienne, il doit passer cet après-midi chez l'oncle Abel ; je crois même *qu'il y a déjeuné, je vais lui téléphoner*

— Comme tu voudras.

Claude des Bardins n'avait pas d'autre volonté que celle de sa femme. Ele exerçait sur lui l'empire le plus absolu. Et cette passion dominatrice arrivait à effacer chez lui tout autre sentiment, à paralyser même les élans de son affection paternelle.

Clara revint au salon cinq minutes plus tard en disant :

— C'est entendu, Armand sera là à sept heures, ce soir.

XIII

LE DRAME DE LA RUE PASQUIER

A sept heures du soir, Armand de Chape, ganté de gris, cravaté de blanc, portant l'habit noir sous un pardessus mastic, sauta d'un taxi devant le pavillon de la rue Pasquier.

Le jeune homme pénétra familièrement, le chapeau sur la tête, dans le hall. L'ingénieur y était déjà, lui aussi, en costume de soirée.

— Bonjours, Claude, dit le visiteur en tendant la main au mari de Clara. Sommes-nous prêts ?

— Bonjour, Armand... Prêts, comme vous voyez, mon cher ami...

— Le coup de téléphone de Clara, tout à l'heure, m'a un peu dérouté, poursuivit le comte. La bombe à Montmartre ?... Qu'est-ce que cela signifie ?

— Oh ! répondit Claude en levant les épaules... c'est une fantaisie de Clara.

— Ah ! bah !...

— Enfin, c'est comme ça.